

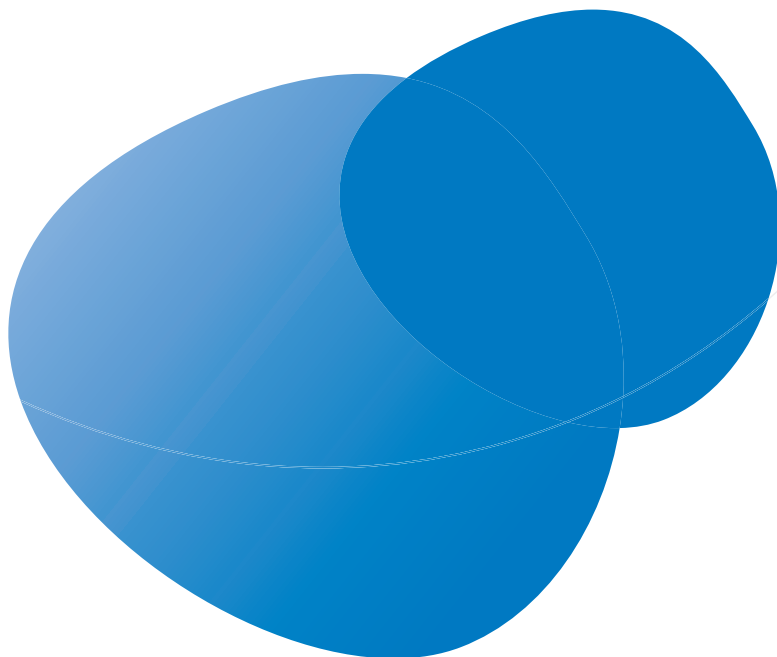
Comptes combinés 2010
Assurance de personnes

Préférer
Réunica,
c'est choisir
une relation
humaine



REUNICA





Comptes combinés 2010

Bilan	p. 02
Résultat de synthèse	p. 04
Engagements hors bilan	p. 06
Annexe aux comptes annuels combinés	p. 07
Rapport des commissaires aux comptes	p. 28

Bilan actif

(en euros)

Actif	N	N - 1
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
Écarts d'acquisition nets		
Actifs incorporels	358 035	19 598
Portefeuilles de contrats		
Autres	358 035	19 598
Placements des entreprises d'assurance	1 191 199 084	797 283 314
Terrains et constructions	7 025 671	1 176 006
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	444	344
Autres placements	1 174 707 503	796 106 964
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	9 465 466	
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	39 857	26 209
Placements des entreprises du secteur bancaire		
Placements des autres entreprises	34 000	34 000
Titres mis en équivalence	13 752 209	13 964 848
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	165 962 205	72 716 405
Provisions techniques Vie	33 500 423	8 323 283
Provisions techniques Non-Vie	132 461 781	64 393 122
Provisions des contrats en unités de compte		
Créances	148 612 167	105 803 115
Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	137 777 275	97 167 208
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire		673 944
Créances sur les entreprises du secteur bancaire		673 944
Autres créances	10 834 892	7 961 962
Autres actifs	11 778 094	568 190
Immobilisations corporelles	462 005	410 299
Autres	11 316 089	157 891
Comptes de régularisation – Actif	9 484 287	5 887 007
Frais d'acquisition reportés		
Autres	9 484 287	5 887 007
Différence de conversion		
Total de l'actif	1 541 219 938	996 302 685

Bilan passif

(en euros)

Passif	N	N - 1
Capitaux propres Groupe	735 666 840	494 604 299
Capital social et fonds équivalents		
Primes liées au capital social		
Réserves de consolidation	294 496 809	31 440 800
Autres réserves	451 390 541	463 284 304
Résultat de l'exercice	- 10 220 510	- 120 804
Autres		
Intérêts minoritaires		
Réserve des minoritaires		
Résultat des minoritaires		
Capitaux propres	735 666 840	494 604 299
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	651 446 315	437 483 143
Provisions techniques Vie	133 730 351	90 835 923
Provisions techniques Non-Vie	517 715 964	346 647 219
Provisions techniques des contrats en unités de compte	36 481	16 488
Provisions pour risques et charges et provisions réglementées	4 632 386	3 777 957
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	58 781 431	2 298 091
Autres dettes	89 914 022	57 646 650
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	47 131 923	34 265 242
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	12 795	1 422 933
Autres dettes	42 769 304	21 958 474
Compte de régularisation – Passif	742 463	476 058
Différence de conversion		
Total du passif	1 541 219 938	996 302 685



Résultat de synthèse

(en euros)

	Activité Assurance Non-Vie
Cotisations émises	501 377 084
Variation des cotisations non acquises	137 459
Cotisations acquises	501 514 544
Produits d'exploitation bancaire	
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	
Autres produits d'exploitation	2 086 282
Produits financiers nets de charges	31 277 904
Total des produits d'exploitation courante	33 364 186
Charges des prestations d'assurance	481 227 731
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 9 084 416
Charges d'exploitation bancaire	
Charges des autres activités	
Charges de gestion	83 195 145
Total des charges d'exploitation courante	555 338 460
Résultat de l'exploitation courante	- 20 459 731
Opérations intersectorielles	
Résultat de l'exploitation courante	- 20 459 731
Produits nets de placements	
Autres produits nets non techniques	
Résultat exceptionnel	
Impôts sur les résultats	
Résultat net des entreprises intégrées	
Quote-part dans les résultats des ent. mises en équiv.	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	
Résultat net de l'ensemble consolidé	
Intérêts minoritaires	
RÉSULTAT NET (part du Groupe)	

Activité Assurance Vie	Autres activités	Total N	Total N - 1
56 141 148		557 518 232	351 517 543
		137 459	
56 141 148		557 655 692	351 517 543
	4 743 982	4 743 982	1 083 320
1 977 616	85 465	4 149 362	2 016 999
8 860 812	31 627	40 170 343	26 027 091
10 838 428	4 861 073	49 063 687	29 127 409
49 429 002		530 656 734	301 739 103
- 795 995		- 9 880 411	6 431 362
	4 247 545	4 247 545	812 138
6 801 712		89 996 856	70 261 552
55 434 719	4 247 545	615 020 724	379 244 154
11 544 857	613 529	- 8 301 346	1 400 798
11 544 857	613 529	- 8 301 346	1 400 798
		- 2 177 136	- 1 996 307
		25 250	4 675
		164 336	12 818
		- 10 617 568	- 603 652
		397 058	482 848
		- 10 220 510	- 120 804
		- 10 220 510	- 120 804

Engagements hors bilan

(en euros)

	N	N - 1
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements contractuels		
Engagements légaux		
ENGAGEMENTS DONNÉS		
	52 802 924	72 680 814
Avals, cautions et garanties de crédits		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements donnés	52 802 924	72 680 814
Engagements contractuels de solidarité		
Autres engagements contractuels de solidarité		
Autres engagements légaux		
AUTRES ENGAGEMENTS		
	88 006 399	67 875 115
Engagements en matière de pensions		
Cessionnaires et rétrocessionnaires propriétaires des valeurs		
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	88 006 399	67 875 115
Valeurs remises par des organismes réassurés et cautions solidaires		
Valeurs appartenant aux institutions de prévoyance		
Valeurs appartenant à des organismes		
Autres valeurs détenues		
Autres charges envers des tiers		
Plan d'investissement intéressant l'entreprise		

Annexe aux comptes annuels combinés

au 31 décembre 2010

1. Référentiel comptable et réglementaire	08		
2. Faits caractéristiques de l'exercice	08		
2.1. Périmètre de combinaison	08	5.2. Bilan passif	20
2.2. Conséquences de la réforme des retraites et prolongement de l'activité de 60 à 62 ans	09	5.2.1. Capitaux propres part du Groupe	20
2.3. La contribution exceptionnelle au financement de la pandémie grippale (la taxe H1N1)	09	5.2.2. Passifs subordonnés	21
2.4. La taxation de la réserve de capitalisation	09	5.2.3. Provisions techniques brutes	22
2.5. Report de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance	09	5.2.4. Provisions pour risques et charges	22
2.6. Événements postérieurs à la clôture	09	5.2.5. Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	23
		5.2.6. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	23
		5.2.7. Autres dettes	23
3. Informations relatives au périmètre de combinaison	09	6. Informations sur les engagements reçus et donnés	23
4. Règles et méthodes comptables	12	7. Informations sur les postes du compte de résultat	24
4.1. Modalités de combinaison	12	7.1. Produits financiers nets de charges : activité d'assurance	24
4.2. Méthodes préférentielles	12	7.2. IS exigible et différé	24
4.3. Méthodes et règles d'évaluation	12	7.3. Charges de gestion et chiffre d'affaires des autres activités et autres produits nets	25
4.3.1. Les placements financiers	12	7.4. Résultat exceptionnel	25
4.3.2. Les autres postes du bilan	14	7.5. Résultat non technique	25
4.3.3. Affectation des charges par destination	16	8. Informations sectorielles	25
5. Informations sur les postes du bilan	17	8.1. Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie	25
5.1. Bilan actif	17	8.2. Compte de résultat technique de l'activité Vie	26
5.1.1. Actifs incorporels	17	8.3. Compte d'exploitation des autres activités	27
5.1.2. Placements des entreprises d'assurance	17	9. Autres informations	27
5.1.3. Placements des autres entreprises	18		
5.1.4. Titres mis en équivalence	18		
5.1.5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	18		
5.1.6. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	18		
5.1.7. Créances sur les entreprises du secteur bancaire	19		
5.1.8. Autres créances	19		

Annexe aux comptes annuels combinés

1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les Institutions de Prévoyance sont tenues d'établir et de publier des comptes combinés en application de l'obligation du second alinéa de l'article L. 931-34 du Code de la Sécurité sociale. Les comptes combinés prévoyance du Groupe Réunica ont été établis conformément aux dispositions de la législation française définies par l'arrêté du 3 février 2004, portant homologation du règlement CRC 2000-05 du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code de la Mutualité et le Code de la Sécurité sociale, modifié par le règlement CRC 2001-01 du 1^{er} mars 2001.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1. PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

L'exercice 2010 a vu la réalisation juridique et opérationnelle complète du rapprochement entre le Groupe Réunica et ARPEGE.

Les entités issues du Groupe ARPEGE sont membres du GIE de moyens Réunica à effet du 1^{er} janvier 2010 et membres du GIE de moyens Systaliens depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le pôle assurantiel du Groupe inclut donc désormais l'Institution de Prévoyance ARPEGE Prévoyance et la mutuelle MUTA Santé, en sus de l'institution RÉUNICA Prévoyance et de RÉUNICA Mutuelle.

Une nouvelle convention de combinaison, remplaçant la convention préexistante datant de 2006, a donc été signée le 17 juin 2010 entre ces entités et définit le nouveau périmètre de combinaison dont l'entité combinante reste RÉUNICA Prévoyance.

2.1.1. Au 31 décembre 2010, le périmètre de combinaison de RÉUNICA Prévoyance intègre pour le premier exercice les entités suivantes issues de l'ancien périmètre ARPEGE:

- **ARPEGE Prévoyance**: 143 avenue Aristide-Briand – 68067 Mulhouse. Institution de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale.
- **MUTA Santé**: 143 avenue Aristide-Briand – 68067 Mulhouse. Mutuelle régie par les dispositions du Code de la Mutualité.
- **Société civile immobilière Les Chanterelles**: 2 rue de Reutenbourg – 67205 Oberhausbergen. Détenue à hauteur de 99,90 %, par l'institution ARPEGE Prévoyance et de 0,10 % par le cabinet de courtage STAM EC.
- **Société civile immobilière Parc Braun**: 143 avenue Aristide-Briand – 68067 Mulhouse. Détenue à hauteur de 15 % par l'institution ARPEGE Prévoyance et de 10 % par MUTA Santé.
- **Société civile immobilière Les Betteraviers**: 2 rue de Reutenbourg – 67205 Oberhausbergen. Détenue à hauteur de 99,99 % par l'institution ARPEGE Prévoyance et de 0,01 % par le cabinet de courtage STAM EC.
- **Cabinet STAM EC**: 2 rue de Reutenbourg - 67205 Oberhausbergen. Détenue à hauteur de 99,57 % par l'institution ARPEGE Prévoyance et de 0,43 % par MUTA Santé.

Il convient de signaler que, comme RÉUNICA Prévoyance, RÉUNICA Mutuelle, ARPEGE Prévoyance et MUTA Santé sont également membres du GIE de moyens Réunica et du GIE de moyens Systaliens.

2.1.2. Traitement de la variation de périmètre intervenue en 2010

Les données 2009 comparatives sont celles publiées par la combinante au titre de l'exercice 2009. Elles excluent donc le périmètre des entités issues du Groupe ARPEGE. Pour une meilleure comparabilité des données 2010 et 2009, le tableau ci-dessous présente une agrégation des principales données significatives des deux sous-périmètres ARPEGE et RÉUNICA au titre de 2009.

en k€	2010	Agrégation ARPEGE + Réunica	Périmètre ARPEGE	2009 Périmètre Réunica
Capitaux propres consolidés (y compris résultats)	735 667	746 025	251 421	494 604
Cotisations d'assurances	557 656	530 916	179 398	351 518
Chiffres d'affaires hors assurance	4 744	4 891	3 808	1 083
Produits financiers nets	40 170	45 322	19 295	26 027
Résultat d'exploitation				
Activité d'assurance	- 8 915	23 407	22 295	1 112
Autres activités	614	2 230	1 941	289
Résultat consolidé	- 10 221	24 340	24 461	- 121
Total du bilan	1 541 220	1 452 416	456 113	996 303
<i>dont placements d'assurance</i>	<i>1 191 199</i>	<i>1 136 962</i>	<i>339 679</i>	<i>797 283</i>
Provisions techniques	651 482	573 805	136 306	437 499

Enfin, la contribution des entités issues de l'ancien périmètre ARPEGE aux comptes combinés 2010 est indiquée dans cette annexe.

2.2. CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DES RETRAITES ET PROLONGEMENT DE L'ACTIVITÉ DE 60 À 62 ANS

La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites repousse progressivement de deux ans l'âge de départ à la retraite.

Il en résulte un alourdissement potentiel des engagements en termes de prestations d'incapacité et d'invalidité, qui devront être servies durant deux années supplémentaires, qui doit être couvert par un supplément des provisions techniques afférentes aux contrats de prévoyance conclus au plus tard à la date de la promulgation de la loi.

La loi et l'arrêté du 24 décembre 2010 permettent l'étalement du montant de la provision additionnelle sur une période de six années à compter de l'exercice 2010.

L'impact de cette réforme sur les entités du Groupe peut être résumé comme suit :

en k€	Toutes affaires directes	Coût additionnel de la réforme	Impact résultat 2010	Reste à provisionner exercices futurs
	Sous-total Non-Vie	36 496	21 206	15 290
	Sous-total Vie	3 396	1 804	1 592
	Total affaires directes	39 892	23 010	16 882

Ont été exclus de la pratique d'étalement sur six exercices à compter de 2010 :

- les engagements relatifs à des contrats résiliés avant le 31 décembre 2010 ;
- les engagements relatifs à des sinistres postérieurs au 31 décembre 2010, issus de contrats ayant pris effet avant la loi et non résiliés à cette date ;
- les engagements relatifs aux accords de la branche du travail temporaire, en raison du financement de 95 % du coût additionnel mis à disposition, dès 2010, par les partenaires sociaux gestionnaires de cet accord.

2.3. LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU FINANCEMENT DE LA PANDÉMIE GRIPPALE (LA TAXE H1N1)

L'exercice 2010 supporte, à hauteur de 1 307 k€ le coût exceptionnel du financement de la taxe H1N1 prélevée au taux de 0,34 % sur la même base que la CMU.

2.4. LA TAXATION DE LA RÉSERVE DE CAPITALISATION

La loi de finances 2010-1657 a mis à la charge des institutions de prévoyance une taxe exceptionnelle sur la réserve de capitalisation assise sur l'accroissement de cette réserve entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009 et calculée au taux de 10 %.

Cette taxe, qui s'élève à 203 k€, est constitutive d'une dette envers l'État dans les comptes du 31 décembre 2010, constatée en charges dans les comptes combinés.

2.5. REPORT DE L'ENTRÉE EN FISCALITÉ DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

L'article 88 de la loi 2006-1771 du 30 décembre 2006 a prévu une réforme du régime fiscal des Mutuelles et Institutions de Prévoyance. L'entrée en vigueur de cette réforme a été successivement reportée et la loi de finances rectificative pour 2011 a de nouveau reporté l'entrée en vigueur de cette réforme au 1^{er} janvier 2012.

2.6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE NÉANT

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

L'institution de prévoyance RÉUNICA Prévoyance a été désignée comme entité combinante du Groupe Réunica. Des conventions de combinaison ont été signées avec chacune des entités combinées du Groupe et approuvées par les différents Conseils d'administration. La combinaison est nécessaire, compte tenu de l'existence et de la pérennité des liens suivants entre l'entité combinante RÉUNICA Prévoyance et RÉUNICA Mutuelle, ARPEGE Prévoyance, MUTA Santé, à savoir :

- une direction commune ;
- des services fonctionnels et opérationnels communs suffisamment étendus pour permettre la mise en œuvre de politiques de développement, techniques et financières communes ;
- des accords de coassurance ou réassurance importants et durables ;
- un emprunt pour fonds de développement ;
- des réseaux de développement communs.

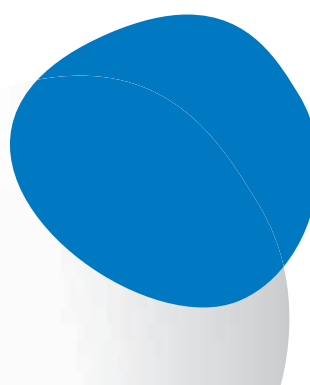
Annexe aux comptes annuels combinés

En outre, les entités suivantes font partie du périmètre de combinaison, en raison des liens capitalistiques qui les unissent aux entités combinées :

- SA Réunima ;
- SCI France Michelet ;
- SCI Seine Doumer ;
- SARL Les Pistes ;
- SCI Parc Braun ;
- SCI Les Betteraviers ;
- SCI Les Chanterelles ;
- Cabinet STAM EC.

Périmètre du groupe de combinaison au 31 décembre 2010

Nom	Activité exercée	Méthode de combinaison	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	% d'intégration
RÉUNICA Prévoyance	Institution de prévoyance	Combinante	Vie/ Non-Vie			100 %
RÉUNICA Mutuelle	Mutuelle	Combinée	Vie/ Non-Vie			100 %
ARPEGE Prévoyance	Institution de prévoyance	Combinée	Vie/ Non-Vie			100 %
MUTA Santé	Mutuelle	Combinée	Non-Vie			100 %
Réunima	Société anonyme	Consolidée par intégration proportionnelle	Vie/ Non-Vie	50 %	50 %	50 %
SCI France Michelet	Gestion immobilière	Consolidée par mise en équivalence	Autre	25 %	25 %	25 %
SARL Les Pistes	Hôtellerie	Consolidée par intégration globale	Autre	100 %	100 %	100 %
SCI Seine Doumer	Gestion immobilière	Consolidée par mise en équivalence	Autre	20,14 %	20,14 %	20,14 %
SCI Parc Braun	Gestion immobilière	Consolidée par mise en équivalence	Autre	25 %	25 %	25 %
STAM EC	Cabinet de courtage	Consolidée par intégration globale	Autre	100 %	100 %	100 %
SCI Les Chanterelles	Gestion immobilière	Consolidée par intégration globale	Autre	100 %	100 %	100 %
SCI Les Betteraviers	Gestion immobilière	Consolidée par intégration globale	Autre	100 %	100 %	100 %



Conformément aux exclusions spécifiques prévues par le règlement CRC 2000-05, les groupements de moyens et les éléments corporels et incorporels des groupements d'intérêt économique, constitués par les sociétés combinées et certaines filiales pour la mise en commun et l'exploitation de leurs moyens informatiques ou de la gestion de leurs sinistres, sont exclus du bilan combiné, les résultats étant enregistrés dans les comptes individuels des entreprises du Groupe.

Toutefois, les éléments figurant à l'actif du bilan des GIE Réunica et GIE Systaliens étant suffisamment significatifs, le Groupe a analysé les composantes des différents comptes courants entre les deux GIE et les entités du périmètre. L'impact des retraitements des éléments actifs et passifs des deux GIE Réunica et Systaliens se serait traduit dans les comptes combinés par :

Détail des comptes charges calculées

en k€	31 décembre 2010	Dont ARPEGE 2010	31 décembre 2009
Provision pour pension	6 067	1 968	3 551
Médailles du travail	2 455	799	1 739
Litiges et engagements viagers post-emploi	750	241	489
Créditeurs divers autres entreprises	- 9 271	- 3 008	- 5 778
Impact total bilan	0	0	0

Détail des avances long terme par type d'immobilisation

en k€	31 décembre 2010	Dont ARPEGE 2010	31 décembre 2009
Concessions marques et logiciels (net)	2 744	216	1 899
Matériel de bureau et informatique (net)	2 040	318	1 961
Installations, agencements et aménagements (net)	1 312	263	1 141
Autres immobilisations corporelles (net)	92	12	134
Matériel de transport (net)	10	3	0
Comptes courants débiteurs	- 6 198	- 812	- 5 135
Impact total bilan	0	0	0

Annexe aux comptes annuels combinés

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. MODALITÉS DE COMBINAISON

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les entités appartenant au périmètre de combinaison : Institutions de Prévoyance et Mutuelles.

Cette opération consiste à agréger le patrimoine et le résultat des entités combinées, après retraitements éventuels, et à éliminer les opérations et comptes réciproques.

Les sociétés contrôlées de manière proportionnelle sont consolidées au prorata du pourcentage détenu ; c'est le cas de la société Réunionima.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale ; le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée.

Sont mises en équivalence les sociétés dès lors que le Groupe y exerce une influence notable, présumée exister à partir d'une détention d'au moins 20 % des titres, et qu'elles ne répondent pas aux critères définis ci-dessus.

Les comptes statutaires des entités entrant dans le périmètre de combinaison sont arrêtés au 31 décembre, à l'exclusion des comptes de la SARL Les Pistes arrêtés au 30 septembre.

Toutes les opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

4.2. MÉTHODES PRÉFÉRENTIELLES

Les taux techniques utilisés par les entités du Groupe Réunica pour l'actualisation des engagements s'élèvent à 2,5 % en Non-Vie, à 1,75 % en Vie, et à 0 % pour les prestations pensions de survie et compléments familiaux, ainsi que pour les rentes servies dans le cadre de l'accord de branche du travail temporaire.

Conformément à l'avis 2001-C du Comité d'urgence du CNC du 6 juin 2001, la méthode préférentielle est donc réputée appliquée, puisque ces taux sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation, et ne nécessite pas le recalcul des provisions.

4.3. MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

4.3.1. Les placements financiers

Conformément au modèle de l'arrêté du 27 mars 1998, les montants ne sont présentés que pour la valeur nette (valeur brute diminuée des amortissements et dépréciations).

Les placements regroupent les terrains et constructions (y compris les immeubles d'exploitation et les immeubles d'action sociale), ainsi que les placements financiers.

4.3.1.1. Coût d'entrée et règles d'évaluation des immeubles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par l'entité, ainsi que de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement.

Elles sont classées en deux catégories : les immobilisations décomposables et les non décomposables.

Selon l'article 322.3 du PCG, les immobilisations décomposables sont celles constituées de plusieurs éléments (composants) dont l'utilisation est différente ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme autre que celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Une immobilisation n'appartenant pas à la catégorie des immobilisations décomposables est par défaut assimilée à une immobilisation non décomposable.

Chaque bien immobilier doit faire l'objet d'une décomposition selon les six composants suivants :

- structure et ouvrages assimilés ;
- étanchéité, toitures ;
- ravalement façades (avec amélioration), menuiseries extérieures ;
- chauffage, climatisation ;
- autres installations techniques (ascenseurs, plomberie-sanitaire, électricité...);
- installations, agencements, aménagements.

Pour la première application des nouvelles normes en 2005 (CRC 2002-10 et 2004-06), une méthode de détermination forfaitaire des composants des biens a été retenue. Des fourchettes de valeur des composants ont été ainsi fixées, non pas en fonction de la nature des constructions mais selon leur destination.

Les critères d'évaluation des composants des biens sont les suivants :

	Structure et ouvrages assimilés	Étanchéité, toitures	Ravalement façades, menuiseries extérieures	Chauffage, climatisation	Autres installations techniques	Installations, agencements, aménagements
Résidences médicalisées, hôtels...	25 à 55 %	5 à 10 %	5 à 10 %	5 à 15 %	15 à 20 %	15 à 20 %
Immeubles de bureaux	30 à 65 %	5 à 10 %	10 à 20 %	5 à 15 %	10 à 15 %	5 à 10 %

Pour les acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2005, la décomposition selon ces six composants est systématique et opérée de façon réelle, et non plus forfaitaire.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (et non plus la durée de vie).

Durées retenues :

- Structures et ouvrages assimilés 60 ans
- Étanchéité – toitures 25 ans
- Ravalement façades – menuiseries extérieures 25 ans
- Chauffage-climatisation 20 ans
- Autres installations techniques 15 ans
- Installations, agencements, aménagements 10 ans

4.3.1.2. Autres placements financiers détenus par les entreprises d'assurance

Actions et autres valeurs à revenu variable

Les actions et autres valeurs à revenu variable sont comptabilisées au prix d'achat.

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est déterminée conformément à l'article R. 931-10-41 du Code de la Sécurité sociale. Elle correspond :

- pour les titres cotés, au cours de Bourse du jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale calculée en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont comptabilisées au prix d'achat hors intérêts courus. La différence entre le prix d'achat et la valeur actuelle de remboursement à la date d'inventaire est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article R. 931-10-40 du Code de la Sécurité sociale.

L'étalement de la décote/surcote est réalisé selon le mode actuariel. Dans les comptes combinés, la surcote/décote est rattachée aux postes de placements correspondants, alors qu'elle est comptabilisée dans les comptes de régularisation dans les comptes sociaux.

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est égale au cours de Bourse du dernier jour de l'exercice ou à la valeur vénale.

4.3.1.3. Dépréciations

Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable, diminuée ou majorée de l'amortissement des différences de remboursement, et la valeur de réalisation, ne font pas systématiquement l'objet d'une provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation n'est constituée qu'en cas de défaillance du débiteur conformément aux dispositions des articles R. 931-10-40 du Code de la Sécurité sociale et R. 212-52 du Code de la Mutualité. Il n'existe pas de risque de dépréciation de ce type dans le périmètre de notre Groupe à la date de clôture.

Immeubles, actions et autres titres à revenu variable

Provision pour dépréciation à caractère durable

La valeur de réalisation des immeubles et des SCI est déterminée sur la base :

- d'expertises quinquennales pratiquées par un expert indépendant ;
- d'estimations annuelles entre deux expertises.

Annexe aux comptes annuels combinés

S'agissant des portefeuilles actions et OPCVM, chaque ligne détenue fait l'objet d'une analyse spécifique à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable de façon durable, conformément aux dispositions des articles R. 931-10-41 du Code de la Sécurité sociale et R. 212-53 du Code de la Mutualité. Le caractère durable de la dépréciation est apprécié sur l'horizon de détention prévisible de chaque ligne de titres, apprécié par chaque entité compte tenu de sa politique financière.

Au 31 décembre 2010, des provisions pour dépréciation durable ont été constatées, principalement sur certains titres d'OPCVM destinés à être cédés à brève échéance. La valeur recouvrable de ces titres a été assimilée à leur valeur liquidative du 31 décembre 2010.

Par ailleurs, une dépréciation de 1,09 M€ a été constatée sur un Bon à moyen terme dont les coupons liés à la performance d'un portefeuille du crédit sont compromis. Par prudence, et bien que le capital soit garanti à l'échéance de juin 2021, nous avons ramené la valeur nette comptable de ces titres à la valeur de réalisation estimée par les valorisateurs, le titre ne présentant plus de liquidité actuellement.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques
Lorsque la valeur de réalisation globale de l'ensemble des immeubles, des actions et des autres titres à revenu variable à la date de l'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constatée dans les comptes individuels à hauteur de la moins-value latente globale, conformément aux dispositions des articles R. 931-10-15 du Code de la Sécurité sociale et R. 212-24 du Code de la Mutualité.

La provision pour risque d'exigibilité enregistrée dans les comptes sociaux est intégralement éliminée, le cas échéant, dans les comptes combinés en raison de la prévalence de son caractère prudentiel sur sa justification économique.

Il n'existe plus de provision de ce type dans les comptes des entités d'assurance combinées.

4.3.1.4. Produits et charges des placements

Revenus et charges des placements

Les revenus des placements sont constitués des intérêts et loyers courus de l'exercice.

Les charges des placements comprennent les frais des services de gestion de tous les placements, y compris les honoraires, commissions et courtages versés et à verser, les amortissements, les provisions pour grosses réparations et les impôts.

Plus- et moins-values de cessions

Les plus- ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières ou d'immeubles sont enregistrées au compte de résultat de l'année

de la cession. Elles sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti », conformément aux dispositions de l'article R. 931-10-43 du Code de la Sécurité sociale.

Les produits nets des placements font l'objet d'une ventilation entre les comptes techniques Non-Vie, Vie et non technique au prorata des provisions techniques et des fonds propres.

Dans les comptes combinés, les produits financiers affectés au compte non technique sont, de plus, ventilés entre les comptes techniques Vie et Non-Vie au prorata des provisions techniques.

4.3.1.5. Placements financiers des entités non assurantielles

Ils sont comptabilisés et évalués conformément aux règles du plan comptable général.

4.3.2 Les autres postes du bilan

4.3.2.1. La réserve de capitalisation

La partie du résultat de cession des titres à revenu fixe détenus par des entités du secteur de l'assurance, correspondant à la différence entre le produit de leur vente et leur valeur actuelle, est différée par la constatation d'une réserve de capitalisation, comprise dans les autres réserves au bilan. Conformément aux dispositions des articles R. 931-10-14 – R. 931-10-17 du Code de la Sécurité sociale et R. 212-23 – R. 212-26 du Code de la Mutualité, en cas de moins-value de cession, une reprise est effectuée sur la réserve de capitalisation, à concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

Dans les comptes combinés, la réserve de capitalisation est éliminée sans prise en compte de participations bénéficiaires ou d'impôts différés, dans la mesure où la perspective d'une cession en moins-value des titres à revenus fixes est jugée peu probable et que le régime fiscal applicable au Groupe (article 206-5 du Code Général des Impôts) ne conduit pas à constater de décalages d'imposition actif ou passif.

4.3.2.2. Les opérations techniques d'assurance

Les provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par les institutions, d'une part, et par les membres adhérents ou participants, d'autre part.

Les provisions mathématiques sont calculées d'après les tables de mortalité et les tables de maintien en incapacité et en invalidité définies par décret, ainsi qu'avec des taux d'actualisation déterminés conformément à la réglementation, et indiqués au paragraphe 4.2 ci-dessus.

Pour le calcul des engagements relatifs aux rentes de survie et d'éducation, le Groupe a choisi depuis le 1^{er} janvier 2006

d'appliquer les nouvelles tables de mortalité TGH 00-05, TGF 00-05. Le taux d'actualisation des provisions mathématiques des risques Vie a baissé de 2 à 1,75 % selon l'évolution de la réglementation. L'impact pour le Groupe s'est traduit par une hausse de ces provisions de 1 050 k€.

Le taux d'actualisation des provisions mathématiques Non-Vie est resté inchangé à 2,5 %.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2010, a eu pour conséquence l'allongement de la durée d'indemnisation potentielle des invalides de première catégorie. Ce coût supplémentaire a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010 et représente un complément de provision de 2 716 k€.

Les provisions sont majorées des frais de gestion future.

Les provisions pour sinistres à payer

Ces provisions représentent la valeur estimée prudemment des dépenses, en principal et en frais, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore réglés.

Les provisions pour risques croissants

Le Groupe ne constitue pas de provision pour risques croissants, eu égard à l'équilibre technique des gammes concernées et de la politique tarifaire menée.

Les provisions pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers n'a pas lieu d'être dotée.

Les provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives.

Les provisions constituées dans les comptes individuels des entités sont éliminées dans les comptes combinés, sauf dans le cas où elles auraient pour objet de faire face à des événements caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé. Pour ce qui concerne les présents comptes combinés, les provisions pour égalisation à caractère réglementaire ont été éliminées.

Les provisions spécifiques

Certains contrats, tels ceux relatifs à l'accord de branche géré par RÉUNICA Prévoyance, comportent la constitution de fonds destinés à faire face, notamment, à des fluctuations de sinistralité. S'agissant d'engagements contractuels, ces fonds sont maintenus dans les comptes combinés parmi les provisions techniques.

4.3.2.3. Les opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traité, sans décalage d'exercice, sur la base des informations

transmises par les cédantes ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations.

Les provisions techniques correspondent aux montants indiqués par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans toutefois pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

Les titres reçus en nantissement et leur engagement de restitution sont portés au tableau des engagements reçus et donnés. À la clôture de l'exercice, ces valeurs sont évaluées au cours de bourse.

4.3.2.4. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs applicables. Elles sont déterminées par chaque entité combinée consolidée, et sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et rendus probables par des événements survenus ou en cours.

Les engagements de retraite et provisions pour Médaille du Travail

RÉUNICA Prévoyance assure partiellement les engagements de retraite des salariés du GIE Réunica et du GIE Systaliens. L'entité combinante du Groupe étant membre de ces deux GIE de moyens se voit donc facturer une quote-part de la prime payée et une quote-part des engagements de fin de carrière non couverts par le contrat d'assurance signé avec RÉUNICA Prévoyance.

Les passifs correspondant aux engagements envers le personnel du Groupe dédié à la gestion prévoyance figurant parmi les engagements techniques de RÉUNICA Prévoyance ont été reclassés en provisions pour risques et charges dans les comptes combinés.

Annexe aux comptes annuels combinés

4.3.2.5. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les biens composant ces postes sont évalués à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire en fonction de leur durée de vie. Il n'existe pas de bien de ce type dans les comptes de RÉUNICA Prévoyance.

4.3.3 Affectation des charges par destination

4.3.3.1. Organisation administrative et financière

L'organisation de la gestion administrative du Groupe s'effectue dans le cadre des GIE Réunica et Systaliens formés entre :

- **RÉUNI Retraites Salariés (RRS)**, Institution de Retraite Complémentaire ARRCO ;
- **RÉUNI Retraites Cadres (RRC)**, Institution de Retraite Complémentaire AGIRC ;
- **RÉUNICA Prévoyance**, Institution de Prévoyance ;
- **RÉUNICA Mutuelle**, Mutuelle Interprofessionnelle ;
- **ARPEGE Prévoyance**, Institution de Prévoyance ;
- **MUTA Santé**, Mutuelle Interprofessionnelle.

Afin d'affecter à chacun des membres sa quote-part des frais de gestion engagés en commun, un système de comptabilité analytique fondé sur une répartition par clés a été élaboré et soumis aux Conseils d'administration des membres associés qui l'ont approuvé.

Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à l'activité des secteurs du Groupe. Les procédures d'affectation des charges aux comptes, ainsi que les modalités de calcul des clés de répartition font partie intégrante du système d'information comptable.

4.3.3.2. Affectation des charges

Les charges comptabilisées dans les Institutions de Prévoyance et les Mutuelles ont donc deux origines : les charges directes et celles reçues du GIE Réunica et du GIE Systaliens.

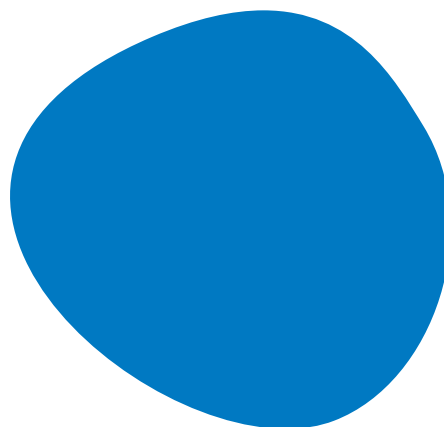
Quelle que soit la provenance de la charge, son enregistrement initial est effectué dans des comptes par nature. Ces comptes sont soldés annuellement par affectation des charges aux comptes par destination pour les Institutions de Prévoyance et les Mutuelles.

La présentation des charges par destination consiste en une classification des frais de fonctionnement suivant sept postes représentant les principales caractéristiques du métier de la prévoyance complémentaire :

- **frais d'acquisition** : commissions d'acquisition, frais des services chargés du développement et de l'établissement des contrats, ou bulletins d'adhésion, ou exposés à leur profit et commissions d'acceptation en réassurance ;

- **frais d'administration** : commissions d'apéritif, de gestion et d'encaissement des cotisations, frais des services chargés du « terme » (appels de cotisations), de la surveillance du portefeuille des adhérents et participants, de la réassurance acceptée et cédée ou exposée à leur profit, ainsi que frais de contentieux liés aux cotisations ;
- **frais de gestion des sinistres** : frais des services chargés de la liquidation et du règlement des prestations ou, exposés à leur profit, frais de commissions versées au titre de la gestion des prestations, frais de contentieux liés aux prestations ;
- **charges des placements** : frais de tous les services de gestion chargés des placements, y compris les honoraires, commissions et courtages versés ;
- **autres charges techniques** : charges techniques ne pouvant être affectées ni directement ni par application d'une clé de répartition à l'une des destinations listées ci-dessus ;
- **charges d'action sociale** : frais induits par la gestion des résidences et des aides individuelles et collectives ;
- **autres charges non techniques** : frais des activités annexes.

Le Groupe a défini des clés de répartition en utilisant soit des questionnaires d'activité adressés aux principaux centres de coût des GIE se déversant dans les comptes de l'entité de prévoyance, soit des suivis d'activité issus de la combinaison des données ou flux périodiques enregistrés sur les systèmes d'information de gestion.



5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

5.1. BILAN ACTIF

5.1.1. Actifs incorporels

en k€	31 décembre N			Dont ARPEGE 2010		31 décembre N - 1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net		Net N - 1
Frais d'établissement			0			0
Fonds de commerce	338	0	338	338		
Logiciels	9	9	0			0
Droit au bail						
Autres	719	700	19			19
Total	1 066	709	357	338		19

5.1.2. Placements des entreprises d'assurance

en k€	31 décembre N				Dont ARPEGE 2010		31 décembre N - 1
	Valeur brute	Amortissements et provisions Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette N - 1
Placements immobiliers	15 764	8 739	7 025	10 341	5 976	5 781	1 176
Actions et titres à revenus variables	427	0	427	1 928	1 500	1 500	404
Parts d'OPCVM d'actions et OPCVM à revenu fixe	702 041	1 400	700 641	775 112	235 685	274 172	555 351
Obligations et autres titres à revenus fixes ou variables	452 344	2 189	450 155	454 607	112 987	112 741	240 147
Autres placements	24 643	0	24 643	25 075	9 662	9 669	0
Prêts	8 267	0	8 267	8 267	8 107	8 107	167
Dépôts	45	5	40	40	0	0	39
Actifs représentatifs des contrats en UC	40	0	40	40	0	0	26
Total	1 203 571	12 333	1 191 238	1 275 410	373 917	411 970	797 310

Annexe aux comptes annuels combinés

5.1.3. Placements des autres entreprises

en k€	Valeur brute	Amortissements et provisions Corrections de valeur	Valeur nette	Dont ARPEGE 2010 Valeur nette	Valeur N - 1
Villadelles	34	0	34		34
Total	34	0	34		34

5.1.4. Titres mis en équivalence

en k€	Activité Non-Vie	Activité Vie	Autres activités	Total N	Dont ARPEGE 2010	Total N - 1
SCI France Michelet (25 %)	0	0	6 355	6 355		6 382
SCI Seine Doumer (20,14 %)	0	0	7 542	7 542		7 583
SCI Parc Braun (25 %)	0	0	- 145	- 145	- 145	
Total	0	0	13 752	13 752	- 145	13 965

5.1.5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

en k€	Activité Non-Vie	Activité Vie	Total N	Dont ARPEGE 2010	Total N - 1
Provisions pour primes non acquises					
Provisions pour sinistres à payer	46 622	6 716	53 338	11 682	35 324
Provisions d'assurance vie		26 784	26 784	18 451	
Participation aux bénéfices					
Provision pour égalisation					
Provisions mathématiques de rentes					
Provisions techniques contrats en unités de compte					
Autres provisions techniques	85 840		85 840	50 203	37 392
Total	132 462	33 500	165 962	80 336	72 716

5.1.6. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

en k€	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net N - 1
Primes acquises non émises	112 448	0	112 448	73 522
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	25 949	7 209	18 740	18 348
Créances nées d'opérations de réassurance	6 589		6 589	5 297
Total	144 986	7 209	137 777	97 167

en k€	31 décembre N				Total N - 1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Primes acquises non émises	112 448			112 448	74 528
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	25 949			25 949	23 931
Créances nées d'opérations de réassurance	6 589			6 589	5 297
Total	144 986	0	0	144 986	103 756

5.1.7. Créances sur les entreprises du secteur bancaire

en k€	31 décembre N				Total N - 1
	Brut	Provisions	Net	Dont AR-PEGE 2010	
Comptes bancaires	0		0	10 514	674
Total	0		0	10 514	674

5.1.8. Autres créances

en k€	31 décembre N			Total N - 1
	Brut	Provisions	Net	
États et autres organismes	450		450	95
Comptes courants divers				
Débiteurs divers	10 526	141	10 385	7 867
Total	10 976	141	10 835	7 962

en k€	31 décembre N				Total N - 1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
États et autres organismes	450			450	95
Comptes courants divers				0	0
Débiteurs divers	4 328	6 198		10 526	8 008
Total	4 778	6 198	0	10 976	8 103

Annexe aux comptes annuels combinés

5.2. BILAN PASSIF

5.2.1. Capitaux propres part du Groupe

5.2.1.1. Variation des capitaux propres consolidés

en k€	1 ^{er} janvier N	Entrée de périmètre	Autres variations de périmètre	Total avant résultat	Résultat 2010	31 déc. N
Capitaux propres consolidés publiés N - 1	494 604			494 604		
Entités ex-ARPEGE		252 801		252 801		
Liquidation SCI Les Betteraviers			- 1 539	- 1 539		
Retraitement comptable engagement Fonds Paritaire de Garantie			22	22		
Total	494 604	252 801	- 1 517	745 888	- 10 221	735 667

5.2.1.2. Passage des données sociales aux données consolidées

en k€	Résultat net combiné	Capitaux propres N (y compris résultat)
Données issues des comptes sociaux	- 7 862	724 474
<i>Retraitements de consolidation :</i>		
Élimination de résultats intragroupe		326
Élimination des provisions pour égalisation	- 1 874	11 160
Élimination des mouvements de réserve de capitalisation	1 947	
Élimination des distributions de dividendes intragroupe	- 1 400	- 250
Retraitement des engagements de retraite	-6	- 10
Retraitement taxe exceptionnelle sur réserve de capitalisation	- 203	
Retraitement boni de liquidation SCI Les Betteraviers	- 529	
Retraitement d'homogénéité du traitement des dépréciations sur placements financiers	- 296	- 33
Retraitement d'homogénéité du Fonds Paritaire de Garantie	2	
Données consolidées	- 10 221	735 667

5.2.1.3. Contribution aux capitaux propres combinés par entité

en k€	Résultat net combiné N	Résultat net combiné N - 1	Capitaux propres combinés N y compris résultat	Capitaux propres combinés N - 1
RÉUNICA Prévoyance	- 13 063	- 590	466 668	479 296
RÉUNICA Mutuelle	1 618	316	16 962	15 060
SARL Les Pistes	1	276	332	575
SCI France Michelet	355	382	355	382
SCI Seine Doumer	60	101	60	101
Réunima	- 621	- 606	- 1 423	- 810
Sous-total ancien périmètre	- 11 650	- 121	482 954	494 604
ARPEGE Prévoyance	- 139		222 579	
MUTA Santé	1 162		28 851	
STAM EC	332		- 87	
SCI Les Chanterelles	94		1 561	
SCI Les Betteraviers	- 2		0	
SCI Parc Braun	- 18		- 191	
Sous-total palier ARPEGE	1 429	0	252 713	
Total	- 10 221	- 121	735 667	494 604

5.2.2. Passifs subordonnés

en k€	31 décembre N				Dont ARPEGE 2010	31 décembre N - 1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		
Emprunts subordonnés					0	
Titres participatifs					0	
Total	0	0	0	0	0	0

Annexe aux comptes annuels combinés

5.2.3. Provisions techniques brutes

en k€	31 décembre N			Dont ARPEGE 2010	31 décembre N - 1
	Non-Vie	Vie	Total		
Provisions pour sinistres à payer	236 975	19 218	256 193	84 748	157 860
Provisions d'assurance vie		82 319	82 319	26 654	53 569
Réserves de stabilité accord de branche ETT	101 222	27 376	128 598		116 343
Provisions pour participation aux bénéfices		9	9		5
Autres provisions techniques	179 519	4 808	184 327	54 949	109 706
Total provisions techniques brutes	517 716	133 730	651 446	166 351	437 483
Provisions techniques contrats en UC		36	36		16
Total provisions techniques	517 716	133 766	651 482	166 351	437 499

5.2.3.1. Liquidation des provisions techniques constituées antérieurement

en k€	Vie	Non-Vie		Total N
		Prévoyance	Santé	
Affaires directes hors acceptations avant réassurance				
Provisions à l'ouverture	68 870	242 711	45 228	356 809
Paiements de l'exercice sur exercices antérieurs	11 698	43 195	35 853	90 746
Provisions de clôture	55 380	187 644	2 109	245 133
Dégagements	1 792	11 872	7 266	20 930

Les provisions de clôture s'entendent hors impact de la réforme des retraites.

En conséquence les bonis de liquidation ci-dessus indiqués sont déterminés hors l'effet de cet événement légal non anticipé intervenu en 2010, dont les conséquences chiffrées sur les comptes sont détaillées par ailleurs (§ 2.2. de la présente annexe).

5.2.4. Provisions pour risques et charges

en k€	31 décembre N - 1	Dotations	Reprise	Dont provision utilisée	Dont provision non utilisée	31 décembre N	Dont ARPEGE 2010
Provisions pour impôts différés passifs	0					0	
Provisions pour impôts	829	1 392	829	829		1 392	370
Provisions réglementées	0					0	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4	7	0			11	
Provisions pour risque d'irrecouvrabilité de créances	0					0	
Provisions pour contentieux en cours	237	230	223	19	204	244	
Écart d'acquisition	0					0	
Provisions pour gros entretien	0					0	
Autres provisions*	2 709	508	232		232	2 985	1
Total	3 779	2 137	1 284	848	436	4 632	371

* Dont 2965 k€: provision pour indemnités de fin de carrière du personnel affecté au périmètre assurantiel.

5.2.5. Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

en k€	31 décembre N				Dont ARPEGE 2010	31 décembre N - 1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15 093			15 093	2 644	9 457
Dettes nées d'opérations de réassurance	32 039			32 039	5 249	24 808
Total	47 132	0	0	47 132	7 893	34 265

5.2.6. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

en k€	31 décembre N				31 décembre N - 1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Dettes financières envers les entreprises du secteur bancaire	12			12	1 423
Total	12	0	0	12	1 423

5.2.7. Autres dettes

en k€	31 décembre N				31 décembre N - 1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	314	9 271		9 585	5 776
Personnel et comptes rattachés	28			28	17
État et organismes sociaux	8 647			8 647	5 523
Autres dettes	24 509			24 509	10 643
Total	33 498	9 271	0	42 769	21 959

6. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

en k€	31 décembre N	Dont ARPEGE 2010	31 décembre N - 1
Engagements reçus			
Engagements donnés	52 803		72 681
- Avals, cautions et garanties de crédits			
- Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus (2009)			
- Autres engagements donnés	52 803	0	72 681
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	88 006	21 871	67 875
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution			
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou unions			
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers			

7. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

7.1. PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES : ACTIVITÉ D'ASSURANCE

en k€	Non-Vie	Vie	31 décembre N	Dont ARPEGE 2010	31 décembre N - 1
Revenus des placements	10 833	5 179	16 012	4 803	9 073
Autres produits des placements	4 377	570	4 947	734	5 548
Produits provenant de la réalisation des placements	26 187	7 816	34 003	11 061	24 967
Gain de change	6	2	8	8	
Ajustements ACAV (plus-values)		2	2	0	3
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 4 039	- 1 491	- 5 530	- 4 743	- 590
Pertes sur cession autres placements	- 7		- 7	- 7	
Autres charges des placements	- 2 373	- 1 070	- 3 443	- 3	- 3 981
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 3 706	- 2 146	- 5 852	- 462	- 8 998
Ajustements ACAV (moins-values)		- 1	- 1		- 1
Total	31 278	8 861	40 139	11 391	26 021

7.2. IS EXIGIBLE ET DIFFÉRÉ

en k€	IS exigible	IS différé	IS cumulé	Dont ARPEGE 2010
RÉUNICA Prévoyance	1 620	168	1 788	
RÉUNICA Mutuelle		26	26	
SARL Les Pistes	4		4	
RÉUNIMA			0	
ARPEGE Prévoyance	819	370	1 189	1 189
MUTA Santé	14		14	14
STAM EC	160		160	160
Total	2 617	564	3 181	1 363

L'impôt des entités Prévoyance et Mutuelle est inclus dans le résultat financier, car il est uniquement relatif aux revenus des placements.

Il comprend la charge d'IS exigible, complétée de celle de l'impôt sur les revenus courus qui ne sera exigible qu'au moment de l'encaissement du revenu.

7.3. CHARGES DE GESTION ET CHIFFRE D'AFFAIRES DES AUTRES ACTIVITÉS ET AUTRES PRODUITS NETS

L'impact des autres activités n'étant pas significatif, le détail est fourni dans le paragraphe « Informations sectorielles ».

7.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel 2010 est constitué principalement :

- de produits et charges issus de l'activité ARPEGE;
- d'une reprise complémentaire à la dépréciation des avances de fonds consenties au système fédéral de garantie (SFG) des Mutuelles.

7.5. RÉSULTAT NON TECHNIQUE

Les éléments non techniques correspondent principalement aux charges d'action sociale et aux frais de gestion liés.

8. INFORMATIONS SECTORIELLES

8.1. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ NON-VIE

en k€	31 décembre N				31 décembre N - 1
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Dont ARPEGE 2010	
Cotisations acquises	501 514	72 316	429 198	137 643	274 377
- Cotisations	501 377	72 316	429 061	137 506	274 377
- Variation des cotisations non acquises	137		137	137	0
Part du compte technique dans les produits nets de placements	14 011		14 011	3 490	8 980
Autres produits techniques	2 086		2 086	141	1 835
Charges de sinistres	451 955	72 032	379 923	134 828	219 338
- Prestations et frais payés	422 804	58 209	364 595	126 389	226 576
- Charges autres provisions techniques	29 151	13 823	15 328	8 439	-7 238
Charges autres provisions techniques	12 866	5 549	7 317	1 168	756
Participation aux résultats	16 407	- 1 039	17 446	0	19 359
Frais d'acquisition et d'administration	50 036	4 400	45 636	5 458	38 300
- Frais d'acquisition	35 502		35 502	5 496	28 398
- Frais d'administration	14 438		14 438	1 436	12 093
- Commissions reçues des réassureurs	96	4 400	-4 304	-1 474	-2 191
Autres charges techniques	33 159	459	32 700	8 543	23 357
Variation de la provision pour égalisation					
Résultat technique de l'assurance non-vie	- 46 812	- 9 085	- 37 727	- 8 723	- 15 917
Participation des salariés					
Produits nets des placements hors part du compte technique	17 267		17 267	5 587	11 270
Élimination des opérations intersectorielles					
Résultat de l'exploitation courante corrigé des opérations sectorielles	- 29 545	- 9 085	- 20 460	- 3 136	- 4 646

Annexe aux comptes annuels combinés

8.2. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ VIE

en k€	31 décembre N				31 décembre N - 1
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Dont ARPEGE 2010	Opérations nettes
Cotisations acquises	56 141	21 504	34 637	11 766	20 546
Part du compte technique dans les produits nets de placements	4 062		4 062	942	2 816
Ajustements ACAV (plus-values)	2		2	0	3
Autres produits techniques	1 978		1 978	670	171
Charges de sinistres	43 963	19 197	24 766	8 385	14 422
- Prestations et frais payés	35 857	13 604	22 253	6 239	14 432
- Charges autres provisions techniques	8 106	5 593	2 513	2 146	- 10
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	706	1 318	- 612	0	- 2 971
- Provisions d'assurance vie	570	1 318	- 748		- 2 971
- Provisions en UC	20		20		0
- Autres provisions techniques	116	0	116		0
Participation aux résultats	4 760	356	4 404	475	3 501
Frais d'acquisition et d'administration	5 193	1 429	3 764	827	2 672
- Frais d'acquisition	3 373		3 373	686	2 879
- Frais d'administration	1 593		1 593	673	432
- Commissions reçues des réassureurs	227	1 429	- 1 202	- 532	- 639
Ajustements ACAV (moins-values)	1		1		1
Autres charges techniques	1 609		1 609	269	3 104
Résultat technique de l'assurance vie	5 951	- 796	6 747	3 422	2 807
Participation des salariés					
Produits nets des placements hors part du compte technique	4 798		4 798	1 372	2 951
Élimination des opérations intersectorielles					
Résultat de l'exploitation courante corrigé des opérations sectorielles	10 749	- 796	11 545	4 794	5 758

8.3. COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITÉS

Ce compte de résultat retrace l'activité de gestion hôtelière de la SARL Les Pistes après élimination des opérations réciproques et avant impôt sur les sociétés, ainsi que l'activité de courtage d'assurance réalisée par STAM EC et celle des sociétés civiles et immobilières consolidées par intégration globale.

en k€	31 décembre N	Dont ARPEGE 2010	31 décembre N - 1
Chiffre d'affaires	4 744	3 662	1 083
Autres produits d'exploitation	85	65	11
Achats consommés	3 204	3 155	39
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	330	34	277
Autres charges d'exploitation	399	27	356
Impôts et taxes	62	23	43
Dotations nettes aux amortissements et provisions	252	153	97
Résultat d'exploitation	582	335	282
Charges et produits financiers	32	30	6
Élimination des opérations intersectorielles			
Résultat d'exploitation courante	614	365	288

9. AUTRES INFORMATIONS

La réserve de capitalisation incluse dans les réserves combinées s'élève à 23 165 k€ et provient des institutions RÉUNICA Prévoyance, ARPEGE Prévoyance et MUTA Santé.

Information relative au personnel: tous les salariés du Groupe sont salariés des GIE Réunica et Systalians.

Informations relatives aux **transactions avec les entreprises liées non combinées ou non consolidées** par intégration globale ou proportionnelle: néant.

Montant des **rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante**, à raison de leurs fonctions dans des entreprises combinées ou contrôlées: néant.

Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres des organes susvisés: néant.

Avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés par l'institution combinante, par les entreprises combinées et par les entreprises placées sous leur contrôle, avec l'indication des conditions consenties: néant.

Rapport des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ernst & Young Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Adhérents

REUNICA PREVOYANCE

(Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale)

154, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

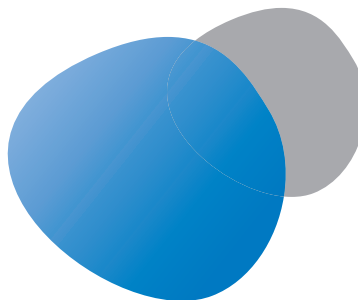
- le contrôle des comptes combinés de Réunica Prévoyance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.



II - Justification de nos appréciations

Le contexte d'élaboration des comptes reste particulièrement difficile, notamment du fait de la persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, et de l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone euro. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- Certains postes techniques propres à l'assurance à l'actif et au passif des comptes de votre institution sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment certaines provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 4.3.2.2 de l'annexe aux comptes combinés.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés au regard, notamment, de l'expérience de l'institution et de son environnement réglementaire et économique. Nous avons également vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur les placements sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.3.1.3 de l'annexe aux comptes combinés.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des provisions pour dépréciation qui en résultent ainsi que du caractère approprié de l'information fournie en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 mai 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young Audit

Bénédicte Vignon

Serge Guérémy

